

### Délibération **2023 CS 27** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Contraction de deux emprunts auprès du Crédit Agricole Alpes Provence**

L'an deux mille vingt-trois le 4 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 64 votants :
- 41 membres titulaires présents,
- 6 membres suppléants présents,
- 17 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Pierrette FRIMAS, Sabrina CAIRE, Béatrice GRELET, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Marina AUGIER, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERIE, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Gaëlle LETTERON à Madame Charlotte CARBONNEL  
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI  
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO  
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Michèle MALIVEL à Madame Marina AUGIER  
Laurence LE ROY à Madame Monique PAQUIN  
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

##### **Monsieur**

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Nicolas HUMBERT à Madame Elisabeth AMOROS

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Sergio ILOVAISKY à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON  
Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON  
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA  
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD  
Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

**Etaient excusés :**

**Madame**

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Amélie JEAN, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

**Monsieur**

Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Luc MILLE, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre SERRUS, Marc DUVAL, Pierre FISCHER

**Etaient absents :**

**Madame** Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

**Monsieur** Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jacques PENZA, Jean-Pierre GERAULT, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Pierre POURCIN, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

**Etait présent sans voix délibérative :**

Didier GARCIA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2337-3 et L2121-29 ;

Vu la délibération 2020 CS30 du 25 septembre 2020, par laquelle le Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon a :

- Approuvé le projet de développement du Château de Buoux en vue de son ouverture au public ;
- Validé l'enveloppe budgétaire prévisionnelle à 8 851 645 € HT soit 10 620 000 € TTC pour le projet global.

Vu le Budget primitif 2023 voté le 4 avril 2023 ;

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2023 par reprise des restes à réaliser 2022 ;

Considérant que le programme d'investissement fait ressortir un besoin de financement pour le projet de restauration et d'ouverture au public du château de Buoux,

Considérant qu'il y a lieu de recourir à deux emprunts nécessaires à l'équilibre de l'opération :

- sur le long terme un emprunt de 1 850 000 € pour l'autofinancement du projet ;
- à court terme pour assurer les avances de trésorerie de FCTVA (1 416 263 €) et dans l'attente de l'encaissement des subventions à percevoir après justifications des dépenses ( 4 263 236 €) ;

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires ;

Considérant l'offre du Crédit Agricole Alpes Provence ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à la majorité des voix exprimée avec une (1) abstention et deux (2) oppositions de :

- **CONTRACTER** auprès du crédit agricole Alpes Provence 2 emprunts d'un montant total de 4 790 000€ et d'approuver les caractéristiques des emprunts comme suit :

✓ Autofinancement du Parc financé par un emprunt à long terme :

**CONDITIONS FINANCIERES DU PRET SOLLICITE : PRET LONG TERME**

• <i>Prix de revient global de l'opération HT</i>	8.851.000 €
• <i>Montant total du financement moyen terme sollicité</i>	1.850.000 €
• <i>Durée du prêt</i>	240 mois
• <i>Dont période de différé de capital</i>	24 mois
• <i>Type de taux d'intérêt / Index</i>	Taux Fixe
• <i>Taux / marge</i>	2,70 %
• <i>Périodicité :</i>	Annuelle
• <i>Type d'amortissement</i>	Constant
• <i>Frais de dossier</i>	4.000 €
• <i>Indemnités de Remboursement anticipé</i>	De type actuarielles
• <i>Conditions suspensives</i>	Inscription dette au BP. Arretés attributifs de subventions à hauteur de 5 M€.
• <i>Modalités de déblocage</i>	En une ou plusieurs fois avec un 1 <sup>er</sup> déblocage avant le 20/2/2023
• <i>Commission de non utilisation</i>	Néant
• <i>Classification Gissler</i>	A1

✓ Financement des avances par un emprunt à court terme :

**CONDITIONS FINANCIERES DU PRET SOLLICITE : AVANCE SUBVENTIONS – proposition taux fixe**

• Prix de revient global de l'opération HT	8.851.000 €
• Montant du prêt	2.940.000 €
• Durée du prêt	36 mois
• Dont période de différé	35 mois
• Type de taux d'intérêt	Taux Fixe
• Taux	2,47 %
• Périodicité :	Mensuelle
• Frais de dossier	6.000 €
• Indemnités de Remboursement anticipé	Exonéré
• Conditions suspensives	Inscription dette au BP. Arrêtés attributifs de subventions à hauteur de 5 M€.
• Modalités de déblocage	En une ou plusieurs fois avec un 1 <sup>er</sup> déblocage avant le avant le 20/2/2023
• Commission de non utilisation	Néant
• Classification Gissler	A1

- **AUTORISER** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la contractualisation et à la mise en œuvre des emprunts aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISER** la Présidente à négocier librement les conditions financières de ces prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec l'établissement bancaire dans le futur en cas de besoin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente



*[Signature]*  
Dominique SANTONI